

éditoriaux & opinions

Le nœud gordien des banques européennes

Le sommet de Londres du G20, le 2 avril, a été un succès, avec la réduction du secret bancaire et l'engagement d'une dynamique vertueuse de renforcement et de réforme du FMI. Mais il a aussi confirmé les limites de l'action multilatérale. Deux des plus importantes questions du moment, la politique macroéconomique et l'intervention sur le secteur bancaire, ne peuvent pas en pratique être traitées par le G20. La question bancaire est particulièrement urgente. Comme Dominique Strauss-Kahn et d'autres l'ont rappelé, nos économies ne redémarreront pas tant que l'intermédiation financière restera dans le coma, comme elle l'est actuellement à la fois en Europe et aux États-Unis. Les crises bancaires posent de redoutables défis aux décideurs publics. Dans de nombreux cas, tels que les caisses d'épargne américaines dans les années 1980 et le Japon des années 1990, ils ont refusé pendant des années de reconnaître la réalité du problème avant d'être obligés de le prendre à bras-le-corps, pour un coût très élevé. La Suède en 1992 a certes fourni un contre-exemple de bonne

gestion d'une crise bancaire. Mais cette expérience ne se transpose pas facilement dans d'autres contextes, ne serait-ce que parce qu'elle a reposé sur un consensus politique inenvisageable dans la plupart des autres pays et notamment aux États-Unis. D'où les méandres de l'actuel plan Geithner, mélangeant « stress tests » et rachats d'actifs toxiques, et dont le succès est loin d'être assuré.

En Europe, le problème est encore plus inextricable. Le marché bancaire y est trop intégré pour traiter les problèmes sur une base purement nationale, mais à l'échelle de l'Union n'existent ni le cadre juridique ni les structures opérationnelles qui permettraient d'apporter des réponses

adéquates. Les États membres sont tiraillés entre le besoin de restructurer leurs banques les moins viables d'une part et de l'autre le désir de les défendre dans la concurrence avec les pays voisins. La Commission ne dispose ni du leadership politique, ni des équipes, ni des outils institutionnels pour jouer un rôle significatif. La Banque centrale européenne a suffisamment à faire sur le front de la politique monétaire, et n'est guère en capacité d'assumer le fardeau des banques en difficulté.

Les Européens ne pourront pas tergiverser indéfiniment. L'effondrement de la conjoncture dégrade les bilans bancaires à toute vitesse. Selon la presse, le FMI relèvera ce mois-ci à

4.000 milliards ses estimations de créances douteuses au niveau mondial, qui étaient de « seulement » 2.200 milliards en janvier et dont moins de 1.300 milliards ont été comptabilisés — et même si ces chiffres sont à prendre avec les réserves qu'impose la volatilité du moment. Sur le Vieux Continent, le danger est accru par le risque de crises nationales budgétaires ou monétaires, notamment en Europe centrale et orientale.

Le scénario dans lequel une grande banque transfrontalière européenne se révélerait à court terme en situation d'insolvabilité est de moins en moins improbable. Mais aucun cadre d'action publique crédible n'existe pour le traiter. Les exemples récents, tel le dossier Fortis qui a déjà fait chuter un gouvernement en Belgique, n'incitent guère à l'optimisme. Et encore s'agissait-il d'un cas plutôt simple, où l'essentiel des enjeux se concentrait dans les pays du Benelux, habitués à la coopération, et où le groupe en difficulté disposait encore d'actifs de grande qualité. Pour l'instant, nos responsables sem-

blent surtout pressés de ne pas toucher à ce problème dont l'ampleur les tétanise. Ils se replient sur des champs politiquement plus porteurs comme les bonus ou les paradis fiscaux, ou des enjeux à plus long terme comme le débat sur les structures de régulation initié par le rapport Larosière remis à la Commission en février. Voire des combats contre-productifs, comme la croisade française pour « assouplir » les normes comptables, en clair permettre aux banques de cacher les mauvaises nouvelles sans pour autant assainir la situation sous-jacente.

Mais il faudra bien un jour trancher le nœud gordien et assainir le secteur bancaire. En Europe continentale, cela nécessite des solutions institutionnelles inédites pour assurer une unité d'action d'un pays à l'autre, en tout cas si l'on souhaite maîtriser les distorsions de marché et le coût final pour les contribuables. Ce problème n'a pas de solution indolore ni sans écueils politiques. Mais il ne se réglera pas spontanément. Et plus nous attendons, plus le coût sera élevé. ■

(n.veron@bruegel.org)



CHRONIQUE NICOLAS VÉRON

Économiste au centre de réflexion européen Bruegel

Universités : leçons du blocage

La réforme du statut des enseignants-chercheurs s'est heurtée à une large coalition d'opposants dont les raisons sont diverses, voire opposées. Cette réforme proposait au fond de passer d'une logique protectrice fondée sur le statut à une logique d'évaluation, de remise en cause constante et d'exigence de qualité. Parallèlement, la réforme prévoyait une meilleure allocation des tâches, à travers une modulation des charges d'enseignement tenant compte des autres activités, ce qui permettait de mieux occuper ceux qui n'ont ni activité de recherche ni tâche administrative lourde et de libérer en partie les chercheurs actifs.

Beaucoup d'universitaires y ont vu — parfois à juste titre — la menace d'une remise en cause personnelle, à travers l'évaluation de leurs recherches, et d'une charge de travail accrue. Le mouvement d'opposition s'est nourri aussi de quelques maladresses, en particulier le discours du 22 janvier du président Nicolas Sarkozy, très commenté. Sa critique sans nuance de la recherche française et son ton moqueur ont hérisé beaucoup de chercheurs pourtant soucieux d'une amélioration nécessaire des universités, et donc sensibles à un constat lucide et mesuré de leur état. Le mode de présentation des réformes, avec des vagues successives de modifications (pour certaines bienvenues), a contribué à la confusion et facilité la désinformation menée par certains opposants. La concomitance avec d'autres réformes contestables, comme la « mastérisation » du recrutement des enseignants du secondaire, a pesé aussi.

Mais d'autres raisons plus profondes expliquent la méfiance des chercheurs. Beaucoup craignent un désintérêt du gouvernement vis-à-vis de la recherche fondamentale, et une volonté de trop « piloter » la recherche publique. Si les orientations politiques jouent un rôle dans ces craintes, elles sont aussi

justifiées par des éléments factuels, comme le poids considérable de programmes thématiques choisis sans transparence ni légitimité scientifique dans les financements de l'Agence nationale de la recherche.

Les réformes donnent aussi des responsabilités considérables aux dirigeants des universités. Pourtant, rares sont les établissements qui se sont montrés capables de mener une politique scientifique cohérente, ou de dépasser les simples rapports de force internes pour la répartition des moyens. Le mode de gouvernance des universités a récemment été modifié — avec des conseils dirigeants moins pléthoriques — mais la nomination des dirigeants, elle, demeure la même : ils sont élus par l'ensemble des employés et des étudiants. Rien n'assure qu'ils voudront ou sauront mettre en œuvre des politiques exigeantes favorables à l'intérêt général. Les

décuplé. Rendre plus flexible le statut des enseignants-chercheurs était autrement plus difficile.

On pourrait conclure des mobilisations récentes que les universités sont irrémédiables. Ce serait là une grave erreur. Malgré les reculs annoncés, des progrès notables subsistent, comme le principe d'une évaluation régulière des enseignants-chercheurs par leurs pairs. Ils prolongent une évolution récente rapide tant pour l'enseignement que pour la recherche. Le développement du financement de projets de recherche, l'évaluation systématique et transparente des laboratoires et des institutions apportent autant d'améliorations des conditions du travail quotidien des chercheurs actifs. Si les grandes réformes statutaires se heurtent au conservatisme ou au corporatisme d'une partie des universitaires, d'autres évolutions moins visibles et plus faciles à réaliser sont tout



CHRONIQUE JEAN-MARC SCHLENKER

Mathématicien, professeur à l'université Toulouse III

universités n'ont pour l'instant pas de capacités propres d'évaluation scientifique et beaucoup de chercheurs, trop actifs pour s'occuper de politique dans leur université, redoutent d'être victimes de l'arbitraire de médiocres potentats locaux.

Le gouvernement a péché par excès d'optimisme. Le passage relativement facile de la loi sur l'autonomie des universités a laissé imaginer une certaine passivité des enseignants-chercheurs, alors qu'il s'expliquait plutôt par l'intérêt qu'y trouvaient les syndicats universitaires : leur pouvoir local est en effet souvent

aussi importantes pour rétablir les incitations nécessaires à une recherche ambitieuse et exigeante dans ces pays.

Beaucoup reste à faire pour notre enseignement supérieur : l'associer davantage aux organismes de recherche, rapprocher universités et grandes écoles, augmenter la mobilité des chercheurs, réformer les organes d'évaluation comme le Conseil national des universités. L'immobilisme hypothéquerait l'avenir. ■

(<http://jmschlenker.googlepages.com>)

LETTRE AU RÉDACTEUR EN CHEF

ADJOINDRE AUX DIVIDENDES DU CAPITAL LES DIVIDENDES DU TRAVAIL

Le progrès social se construit à partir de l'efficacité économique. Il n'y a donc pas à opposer l'entreprise et les salariés. Il arrive toutefois, surtout dans les grandes entreprises, que leurs intérêts soient différents de ceux des actionnaires. Par ailleurs, l'assimilation dans un concept unique de patrons créateurs d'entreprise et de dirigeants de grandes entreprises est vectrice de confusion, notamment dans les relations sociales. Le premier vit l'entreprise, dont les difficultés se traduisent par la diminution de ses revenus et de son patrimoine. Le second est un cadre supérieur souvent lié à la société par un contrat de travail qu'il cumule avec un mandat. La PME patrimoniale est fondamentalement plus encline à favoriser le partage des résultats positifs entre actionnaires, porteurs de parts et salariés. La rémunération du capital étant organisée au travers de dividendes, il faut aujourd'hui mieux organiser le partage des résultats générés par le travail en repensant les dispositifs existants.

À côté du dividende du capital, il convient donc de créer les dividendes du travail composés d'une part du dividende de l'apport en industrie dans les entreprises de plus de 50 salariés et, d'autre part, du contrat de résultat dans les PME de moins de 50 salariés. Le dividende de l'apport en industrie, obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés, serait basé sur les résultats et calculé à partir d'une formule simple et compréhensible, faisant clairement apparaître la fraction du résultat ainsi distribuée.

Le contrat de résultat, facultatif dans les entreprises de moins de 50 salariés, fixerait, en fonction de la stratégie de l'entreprise, les objectifs à atteindre et la récompense en cas de succès. Son caractère volontaire en ferait un formidable outil de cohésion au sein de l'entreprise liant les réussites du patron, de l'entreprise et des salariés. Un tel système serait plus attractif que la distribution de primes, tant pour les salariés que pour les entreprises. Les dividendes du travail, sous une forme ou l'autre, seraient plafonnés à 25.731 euros par an, totalement exonérés de charges sociales (à l'exception des cotisations retraites) mais soumis à l'impôt sur le revenu.

JEAN-FRANÇOIS ROUBAUD, président de la CGPME

Écrivez **Nous** Envoyez vos courriers à l'adresse suivante
votreavis@latribune.fr

**LA
TRIBUNE**

Édité par : La Tribune SAS
26, rue Oradour-sur-Glane, CS 91522,
75725 Paris Cedex 15
Standard : 01 44 82 16 16
Adresse Internet : <http://www.latribune.fr>
Président, directeur de la publication :
Alain Weil.
Directrice générale : Valérie Decamp.

Directeur des rédactions : Erik Izradewicz.
Directeurs adjoints : Sophie Gherardi,
Pierre-Angel Gay.
Rédaction en chef : Odile Esposito (Industrie et Services).
Jean-Baptiste Joquin (Technologies, Médias,
Télécoms). François Lenglet (Économie, Politique, International).
Olivier Provost (Latribune.fr). Philippe
Mabile (Édition).
Directeur artistique : Éric Béziat.

Directeur Multimédia : Arnaud Chebassier
Directrice des nouveaux médias : Astrid Arbey
Publié : La Tribune Régie
Directrice commerciale : Isabelle Peltier
Directeur publicité/Pole Financier :
Ghislain Boyer
Directeur commercial International :
Jérôme Calu Merit
Directeur Marketing : Arnaud Jaouen

Impression : Paris Offset Print — 30, rue Raspail,
93230 La Courneuve : Midi Print, Gallargues :
Ouest Print, Bourmezeau, Nancy Print.

Service abonnements
Numéro vert : 0 800 13 25 33 (appel gratuit)
Fax abonnements : 01 55 56 70 50
Abonnement 1 an (France métr.) : 459 € TTC

USA - USPS #017551.
Periodical Postage paid at Champlain N.Y.
and additional mailing offices.
For Details call 1-855-311-4200 (420) 428 5005

Distribué par les NMPP. Commission paritaire :
0909/C35507 ISSN 0989-9922
Contracter le service Diffusion -
Abonnements à NMPP -
au N° vert : 0 800 47 10 07



IMPRIMÉ EN FRANCE
PRINTED IN FRANCE

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord
de l'éditeur - Art. 172 de la Code de la propriété intellectuelle.

LA TRIBUNE
est une publication de La Tribune Holding
Président associé : News Participations
Président : Alain Weil
Directeurs généraux : Marc Laurier, Valérie Decamp